



Titre de séjour vie privée vie familiale

Par **julio57**, le **18/04/2013 à 16:44**

Bonjour,
Je suis étranger et je souhaite obtenir un titre de séjour (vie privée et familiale). Je suis pacsé avec ma conjointe il y a à peu près deux semaines mais je vis avec elle depuis cinq ans. Jusqu'à l'année dernière j'étais étudiant mais dû à quelques problèmes personnels je n'ai pas pu finir mes études et mon titre n'a pas été renouvelé depuis 2008. J'ai retiré un dossier à la préfecture pour faire une demande de titre de séjour vie privée et familiale et j'ai rendez-vous dans trois semaines. Je voudrais savoir quelles sont mes chances de l'obtenir. Merci

Par **citoyenalpha**, le **19/04/2013 à 14:05**

Bonjour
au vu de votre post votre demande de titre de séjour VPVF a peu de chance d'aboutir.
seul solution dans votre cas vous mariez avec votre partenaire.
Restant à votre disposition.

Par **citoyenalpha**, le **22/04/2013 à 22:43**

désolé mais le PACS n'est pas le mariage. Il est pris en considération mais c bien la durée du PACS qui compte et non la communauté de vie.
changement de statut étudiant à VPVF avec un PACS de 2 semaines a très peu de chance d'aboutir. Tout refus de titre de séjour entraîne l'émission d'une OQTF par la préfecture.
Si les liens affectifs sont forts pour avoir durée 5 ans le mariage semble plus convenir et vous assure d'être autorisé à séjourner.
après c'est à vous de choisir.

Par **inono**, le **23/04/2013** à **12:52**

Bjr rnLe pire,sur ce forum c'est que vous supprimez les reponses des gens!! Bref julio 27 allez vers un avocat et demandez cseil sur votre dossier quite à aller vers plusieurs cabinets et ne vous focalisez pas sur tt c ki se dit ici rnb n courage